

Compte-rendu de la Commission de quartier 1.1

Capitole – Arnaud Bernard - Carmes

Le 1^{er} juillet 2019

> **Lieu** : Grande salle des Commissions, Capitole

> **Participation** : 45 participants

> **Élus présents** :

Julie ESCUDIER, Maire de Quartier Capitole / Arnaud-Bernard / Carmes

Marie-Pierre CHAUMETTE, Adjointe au Maire déléguée aux Jardins et Espaces verts

François CHOLLET, Adjoint au Maire délégué à la Coordination de la politique de développement durable et de la qualité de l'air

> **Services municipaux présents** :

Direction de l'Action Territoriale

Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale

Direction des Jardins et Espaces Verts

Direction de l'Environnement et de l'Énergie

> **Documents associés** :

Diaporama

Madame Escudier accueille les participants, présente les intervenants puis annonce l'ordre du jour de cette Commission de quartier :

1. Toulouse + Verte
2. La qualité de l'air
3. La prévention spécialisée
4. Les actualités du quartier

Propos introductifs :

Madame Escudier rappelle que la Commission de Quartier est une instance organisée à l'échelle du quartier, ouverte à tous les acteurs du territoire. Cette instance permet d'échanger sur les projets de quartier et les attentes des habitants. Les présentations et les comptes-rendus sont en ligne sur le site internet de la ville de Toulouse.

L'ordre du jour est défini au préalable avec les associations membres du Bureau de Quartier.

L'élue profite de cette rencontre pour évoquer le bilan des instances organisées depuis 2014 dans le quartier.

Ainsi Madame Escudier indique que plus de 200 réunions ont été organisées afin d'informer, de dialoguer et de concerter avec l'ensemble des toulousains, tant sur des sujets du quotidien que sur des grands projets de rénovation urbaine. L'élue remercie chacune et chacun pour l'écoute et l'investissement apportés au cours de ces années.

1. Toulouse + Verte

Madame Escudier invite sa collègue Marie-Pierre CHAUMETTE à prendre la parole pour une présentation de l'opération « Des Fleurs sur mon mur » et de la démarche Toulouse+Verte.

Madame Chaumette salue l'implication et la motivation des riverains car l'opération « Des Fleurs sur mon mur » a bien fonctionné dans le quartier 1.1.

Débutée en 2016, cette opération a conduit à la création de nombreux sites végétalisés.

En 2017, la végétalisation des balcons a été mis à l'honneur et depuis 2018, les toulousains peuvent se porter volontaire pour végétaliser les pieds d'arbres. La nouveauté pour l'édition de l'opération de 2019 consiste en la végétalisation de mobiliers urbains (potelets, barrières, etc).

Cette année, 400 demandes ont été adressées pour rejoindre le dispositif « Des Fleurs sur mon mur ».

Madame Chaumette illustre sa présentation grâce à des photos de végétaux plantés sur le quartier dans le cadre de l'opération.

Elle expose ensuite les engagements de la ville dans le cadre de Toulouse+Verte, dont le forum organisé au mois d'avril a permis de proposer différentes rencontres (tables rondes, ateliers participatifs, forum). Ce rendez-vous a permis d'impliquer les associations et de sensibiliser les promoteurs afin de prioriser la végétalisation dans leurs projets immobiliers.

Madame Chaumette évoque également la création d'une Charte de la nature en ville et l'organisation, en juillet 2019, d'une réunion avec les promoteurs immobiliers pour les sensibiliser à cette thématique. L'enjeu est également d'apporter des solutions pour lutter contre les îlots de chaleur dans la ville.

Un participant s'interroge sur le devenir des arbres sur les Allées François-Verdier, en lien avec le projet de création de la troisième ligne de métro. Madame Chaumette et Madame Escudier confirment la volonté de Jean-Luc MOUDENC et de l'ensemble des élus, de préserver le quadruple alignement des platanes sur les allées François-Verdier.

Un autre participant s'interroge sur la possibilité de mettre en place des composteurs dans les espaces verts, car cela correspond à un réel besoin pour les riverains qui souhaitent trier et valoriser leurs déchets.

Madame Chaumette précise que l'usage de composteur existe déjà et relève de la compétence de François Chollet. Elle confirme que les espaces verts accueillent ce dispositif et incite les habitants à multiplier et déployer ce type de demande.

Toutes les informations utiles pour rejoindre ce dispositif sont accessibles sur le site de Toulouse Métropole : <https://www.toulouse-metropole.fr/missions/dechets/compostage>

Une participante indique que des plantes semblent en souffrance à cause des fortes chaleurs sur la place Arnaud Bernard et sur la place Wilson. Madame Chaumette invite les riverains à la contacter directement lorsqu'ils font de tels constats afin qu'elle relaie des demandes d'intervention vers ses services..

Madame Chaumette et Madame Escudier annoncent à l'assemblée les prochains aménagements de végétalisation sur la rue Alsace Lorraine dès l'automne 2019.

Une vingtaine de magnolias grandiflora de variété «nantaise» de 5 à 6 mètres de haut, de provenance locale, seront plantés en remplacement des lilas des Indes actuels.

Adaptés à l'ensoleillement de la rue et de grande taille (5 à 6 mètres au moment de la plantation), ces arbres résistants correspondront à l'échelle de cette rue pour lui conférer toute sa dimension esthétique.

Madame Chaumette précise que les pieds d'arbres seront également végétalisés avec des arbustes persistants.

Un participant évoque ensuite l'intérêt de végétaliser l'entièreté des façades d'immeuble. Il faut inciter les syndicats.

Madame Chaumette informe les participants que depuis 2016, certaines façades sont intégralement végétalisées grâce à l'opération « Des fleurs sur mon mur ». Certaines fosses font jusqu'à 10 mètres de long sur 40 cm de largeur, et accueillent parfois des potagers. Pour ce qui est des syndicats, Madame Chaumette confirme que l'enjeu est d'inciter les syndicats et

les promoteurs immobiliers. Ce travail sera mené par la ville de Toulouse.

Un riverain explique que des enseignes commerciales sur des façades d'immeubles cachent parfois la végétalisation. Madame Escudier informe l'assemblée qu'un travail est en cours, conduit par Jean-Jacques Bolzan, Adjoint au Maire délégué à la Coordination des politiques commerciale et artisanale, et Romuald Pagnucco, Conseiller municipal délégué au Ravalement des façades, dont les équipes viennent de finaliser un guide des devantures.

Madame Escudier confirme qu'une réglementation existe.

La mise aux normes des enseignes se fait en priorité dans les rues rénovées par la collectivité. Un accompagnement est prévu puisque la mise aux normes est assortie d'aides financières pour les devantures commerciales et le ravalement des façades afin de traiter les immeubles et les rues dans leur ensemble. La multiplication des travaux de ravalement de façade en ville démontre le succès de la démarche pilotée par la ville de Toulouse.

2. La qualité de l'air

Madame Escudier cède la parole à Monsieur Chollet, pour aborder la présentation de la qualité de l'air et de la Zone à Faible Émission.

A l'occasion de son exposé, Monsieur Chollet insiste sur la différence entre la pollution atmosphérique, qui a un effet direct sur la santé, et le phénomène des gaz à effet de serre (dioxyde de carbone), qui influence les changements climatiques.

Il précise également que, pour amplifier les actions engagées en faveur de la qualité de l'air, un programme d'actions a été établi en 2018 comme la mise en place d'aides pour l'acquisition d'un vélo électrique.

Monsieur Chollet définit ensuite la notion de Zone à Faible Émission (ZFE). Il s'agit d'une zone géographique dans laquelle les véhicules les plus polluants n'ont plus le droit de circuler (la vignette Crit'Air a été mise en place à cet effet, selon la motorisation et l'âge du véhicule).

Toulouse Métropole a lancé une première période de concertation volontaire en mars 2019 (avec une possibilité de contribuer en ligne jusqu'en juin 2019).

Toulouse Métropole s'est engagée à mettre en place la Zone à Faible Émission en 2020. En France, 16 villes ou collectivités travaillent à la mise en place d'une Zone à Faible Émission.

Un participant interroge Monsieur Chollet sur l'absence de restriction de vitesse des véhicules sur le périphérique de Toulouse pendant la période de canicule. Monsieur Chollet annonce que lorsqu'il y a un pic de pollution, ce qui ne correspond pas nécessairement à un pic des températures, c'est l'autorité préfectorale qui est compétente pour décider d'une restriction de vitesse.

Un participant souhaite connaître le périmètre de la future Zone à Faible Émission.

Monsieur Chollet informe que ce périmètre est toujours en cours de définition. Il est possible que ce périmètre soit compris dans le périmètre de la rocade. La rocade est la propriété de l'État, il faudra donc impliquer l'Etat pour créer une Zone à Faible Émission qui intégrerait une partie de la rocade.

Un riverain évoque le fait que certains types de polluants ne sont pas pris en compte dans la mise en place de ce dispositif. Il illustre son propos avec l'arrivée sur le marché de nouveaux véhicules diesel particulièrement polluants. Il précise également que la Vignette Crit'Air fait naître un problème de justice entre les automobilistes. Selon les moyens financiers de chacun, il n'est pas toujours possible de changer régulièrement de véhicule.

Monsieur Chollet précise qu'à Toulouse, le seuil de particules fines n'est pas dépassé. La problématique réelle s'observe au dépassement du seuil du dioxyde d'azote.

Pour ce qui est de l'interdiction de circuler pour les véhicules trop anciens à compter de 2020, Monsieur Chollet évoque qu'il s'agit d'un impératif sanitaire. 200 Zones à Faible Émission existent aujourd'hui en Europe et l'on peut observer que ce système fonctionne bien.

Il faudra nécessairement des mesures d'accompagnement des usagers, comme imaginer de nouvelles formes de mobilités pour palier aux difficultés financières qui se posent pour certains.

Des riverains évoquent le caractère polluant de la future Tour Occitanie. En cause, le trafic qui sera généré par cette construction hautement fréquentée ainsi que le parking construit sur les allées Jean-Jaurès.

Monsieur Chollet précise que ce secteur fera certainement partie du périmètre de la Zone à Faible Émission et rappelle que le site est au coeur d'un réseau très performant de transports en commun (train, bus, métro, vélos, etc), ce qui facilitera l'accès des habitants et des usagers de la tour.

Une riveraine questionne Monsieur Chollet sur un éventuel projet de doublement des transports en commun. Cela est-il prévu ? De plus, les voies réservées aux modes doux restent trop rares et sont pourtant moins coûteux pour la collectivité.

Monsieur Chollet informe l'assemblée que le réseau des bus Linéo continue de se développer, pas précédent dans la métropole. De même des travaux sont en cours pour doubler la capacité de la ligne A d'ici la fin d'année 2019. Le projet de la 3ème ligne de métro est en cours de concertation. Les efforts de la municipalité sont inédits pour développer les transports en commun.

Pour ce qui est du déplacement à vélo, des investissements sont également faits chaque année avec un budget de 25 millions d'euros alloués par la collectivité. Des difficultés subsistent avec l'existence de discontinuité cyclable, mais un schéma directeur départemental des voies cyclables est en cours, porté par Tisséo, il vise à améliorer le maillage.

Un participant fait remarquer que le centre-ville est engorgé de camions de livraison accentuant le phénomène de pollution. Monsieur Chollet précise que la collectivité travaille sur la thématique des livraisons afin que celles-ci puissent être regroupées, et donc moins nombreuses.

Pour conclure, Monsieur Chollet et Madame Escudier précisent que la Zone à Faible Émission sera déployée dans la concertation.

3. Présentation de la prévention spécialisée

Madame Escudier rappelle que la prévention spécialisée est une compétence nouvelle de Toulouse Métropole. Avant janvier 2017, cette compétence relevait du Conseil Départemental de Haute-Garonne. L'élue précise qu'à cette époque, seuls les quartiers prioritaires tels que le Mirail, les Izards ou Bagatelle bénéficiaient d'un club de prévention animé par des éducateurs en prévention spécialisée.

Dans le cadre de la démarche dédiée à Arnaud Bernard, Madame Escudier explique avoir fait appel aux éducateurs pour réaliser à partir de septembre 2018, un diagnostic territorial en matière de prévention spécialisée. Cela répondait notamment aux demandes exprimées par les acteurs du quartier de longue date.

Madame Escudier précise que l'objectif de cette démarche, qui s'est étendue au Grand Saint-Sernin, était d'élaborer un diagnostic territorial pour identifier et analyser l'environnement socio-éducatif et les accès aux droits (santé, justice, loisirs, etc.) des jeunes (résidents ou usagers).

Cette démarche a ainsi permis :

- de croiser différentes données,
- d'identifier les problématiques sous l'autre angle d'une approche socio-éducative
- de réfléchir à des actions ciblées.

Il s'agit d'une démarche inédite dans le centre-ville de Toulouse.

Cette démarche a été menée sur le terrain par trois éducateurs en prévention spécialisée.

Les résultats du diagnostic réalisé et le plan d'actions qui en découle ont été présentés lors du dernier Groupe de travail d'Arnaud Bernard le 27 mai dernier.

Parmi les axes forts du plan d'actions, Madame Escudier annonce la création d'un club de prévention à la rentrée de septembre. 6 éducateurs seront amenés à travailler sur un périmètre allant d'Arnaud Bernard à Saint-Michel et de Matabiau à Saint-Cyprien.

Madame Escudier laisse la parole à Monsieur Dignac, Responsable du domaine prévention jeunesse à Toulouse Métropole, et à Monsieur Tarrabe, éducateur spécialisé et coordinateur du futur club de prévention spécialisée en centre-ville.

Monsieur Dignac précise que leur mission se situe du côté de la protection de l'enfance et se traduit par un travail d'éducation spécialisée qui réside sur une approche anonyme et volontaire.

Ce sont 50 éducateurs spécialisés à Toulouse Métropole qui accompagnent chaque année 1200 jeunes (décrochage scolaire, souffrances, maltraitance, vente de drogue, etc.).

La Protection Judiciaire de la Jeunesse intervient quand le juge a donné une mesure et l'Aide Sociale à l'Enfance intervient quand une mesure est ordonnée. Quant à la prévention spécialisée, elle ne se situe pas dans un rôle coercitif, elle travaille avec des jeunes qui

l'acceptent. Il y a un principe de libre adhésion, aucune injonction d'une quelconque autorité. La prévention spécialisée recherche à travailler avec les jeunes les plus isolés.

Le travail se fait en horaires décalés et dans les espaces où ils vivent.

Ainsi, sur le territoire du grand Saint-Sernin, les jeunes en errance, de passage, lycéens, Mineurs non-accompagnés (MNA) seront accompagnés à partir de septembre 2019.

Le diagnostic territorial a consisté en un travail de rue pour rencontrer les jeunes mais aussi rencontrer les autres acteurs du quartier. 200 heures de travail de rue ont été dédiées à ce diagnostic par 3 éducateurs spécialisés en parallèle à leurs missions habituelles.

Ce travail a permis d'établir une typologie des jeunes et de l'offre proposée : ce sont des jeunes en mouvement, des flux sont établis entre les différents quartier du centre-ville. L'intérêt de créer un club de prévention spécialisée sur tout le centre-ville de Toulouse a donc semblé évident afin de la zone de mobilité des jeunes. Des liens pourront également être faits avec les autres clubs de prévention.

Pour créer ce modèle innovant, un exemple a été pris sur d'autres métropoles et en particulier sur Marseille avec qui il y a eu des rencontres.

Monsieur Dignac précise qu'un travail a été fait de modélisation et d'adaptation de la réponse à apporter à Toulouse. Des binômes d'éducateurs spécialisés diplômés d'état et en intervention directe dans l'espace publique seront présents en après-midi et jusqu'à minuit, en articulation avec les maraudes, la brigade des mineurs, le Conseil départemental...

L'enjeu est de prévenir et de réorienter les jeunes vers le droit commun, ainsi que donner des clés aux institutions de droit commun pour accompagner ces jeunes qui ne parviennent pas à s'adapter à leur mode de fonctionnement trop rigide au regard de leur histoire personnelle (maltraitements, enfants des rues...). Il y a une réelle nécessité d'adapter les formes de l'accompagnement.

Une riveraine demande si la place Occitane sera concernée par le travail de prévention spécialisée.

Monsieur Dignac informe les participants que le travail de la prévention spécialisée fonctionne avec un mandat territorial, c'est à dire un périmètre d'action où ils sont habilités à travailler.

A ce jour, on connaît le périmètre général (d'Arnaud Bernard à Saint-Michel et de Matabiau à Saint- Cyprien), mais il reste à définir les zones d'actions plus ciblées à l'intérieur de ce périmètre. Ce travail sera réalisé par les éducateurs de rue à la rentrée.

Un participant s'interroge sur les constats observés durant l'étude.

Il y a des mineurs non-accompagnés qui vendent parfois des cigarettes clandestines, il y a des jeunes en errance. Des jeunes lycéens apparemment insérés sont en réalité pris dans un processus d'addiction à l'alcool et/ou à la drogue.

Un processus de normalisation de l'usage des drogues par les jeunes a été constaté. Il y a un grand décalage entre les communications institutionnelles de prévention et la capacité des jeunes à pouvoir les entendre. Là où les autorités et la famille évoquent un danger, les jeunes y voient un plaisir. De même que pour la mise en garde contre une aliénation, les jeunes y voient une libération. Monsieur Dignac affirme qu'il n'y a tout d'abord pas une mais des jeunesses auxquelles, il faut apporter des réponses.

Un contact a déjà été pris par Monsieur Tarrabe et le lycée Ozenne qui souhaite adapter les messages envoyés aux lycéens sur ces thématiques de santé publique.

Monsieur Tarrabe évoque l'importance de travailler avec tous les partenaires du territoire pour recréer du lien entre les jeunes, les adultes et les institutions.

Parmi les missions, il s'agira d'aider les jeunes à constituer leur citoyenneté. La prévention spécialisée travaille sur un volet de santé publique. De plus, en accompagnant les jeunes, la prévention spécialisée a un effet positif indirect sur la sécurité et la tranquillité.

Monsieur Dignac annonce qu'afin de créer une dynamique pour accompagner ses jeunes et les aider à construire leur parcours professionnel, des chantiers payés à la journée, nommés TAPAJ (Travail Alternatif Payé A la Journée), vont être mis en place. Ce système vient du Canada et permet de mettre les jeunes en situation de réinsertion.

Une riveraine aborde la situation de jeunes qui sont insérés et qui peuvent eux aussi avoir des problèmes d'addiction. Comment avoir accès à ce jeunes ?

Monsieur Tarrabe illustre sa réponse par la globalité de la mission « d'aller vers » dans la rue vers tous les jeunes. Intervenir dans les lycées se fait en complémentarité, être en lien avec tous les partenaires (associatifs, club sportifs...) permet d'avoir accès encore à davantage de

jeunes.

Un participant demande si des équipes de psychologues sont mises à disposition dans le cadre de cette démarche.

Monsieur Dignac confirme que Toulouse Métropole mobilise des psychologues ou le secteur public sanitaire. Il est reconnu qu'un tiers des 1200 jeunes accompagnés souffre de problèmes psychologiques.

Un riverain interroge s'il ne faudrait pas y avoir plus de répression éducative du système politique. Monsieur Dignac évoque le fait que depuis 1945, les jeunes sont vus comme une opportunité et non pas comme un danger. Toulouse Métropole gagne 15 000 habitants par an, la moitié sont des jeunes. Il y a une tension démographique entre jeunes et moins jeunes, la fracture des générations est un réel problème. Les jeunes se sentent inutiles. Avec les chantiers, entre autre, il y a une volonté de créer du lien social et humain qui sont la réponse favorisée grâce au retour d'expérience de la prévention spécialisée.

Madame Escudier remercie Monsieur Dignac et Monsieur Tarrabe pour leur intervention.

4. Actualités du quartier

Madame Escudier poursuit la réunion en évoquant les projets menés dans le quartier et les diverses actualités.

- **Place du Salin :**

Les travaux de rénovation de la place ont été conduits de l'été 2017 à décembre 2018.

Madame Escudier détaille les aménagements réalisés, avec la statue de Jacques Cujas qui a été réinstallée, elle regarde dorénavant en direction de la Cour d'Appel. Une aire de jeux a été créée pour répondre aux attentes des riverains. Huit arbres ont été plantés aux abords des rues de la Fonderie et Pharaon. L'inauguration de la place du Salin eu lieu le 12 avril 2019.

- **Rue Gambetta :**

Les travaux de requalification de la rue Gambetta ont commencé en 2017 et sont finalisés depuis le mois d'avril.

Madame Escudier souligne que tous les projets d'aménagement réalisés en centre-ville s'accompagnent d'une opération de végétalisation afin d'améliorer le cadre de vie des Toulousains. A ce titre, 7 arbres ont été plantés dans la rue Gambetta.

L'inauguration de la rue Gambetta a eu lieu en mai 2019.

Projet Grand Parc Garonne

- **Aménagement des quais historiques de la Garonne :**

Le projet prévoit :

- la restauration du mur Saget (de la même manière que le Port de la Daurade), cette opération n'avait jamais été menée depuis la création du mur digue.
- la requalification des quais de la Garonne du Bazacle jusqu'au Pont St Michel.

Madame Escudier précise que les travaux se termineront à l'automne néanmoins l'accès aux berges de la Garonne est à nouveau ouvert aux usagers.

- **Création d'une piste cyclable quai Saint-Pierre et quai de la Daurade**

Madame Escudier précise que Toulouse Métropole a conduit les travaux pour créer une piste cyclable bidirectionnelle sur les quais Saint-Pierre et de la Daurade.

Cet aménagement permet de créer une continuité cyclable entre le Bazacle et le Pont Neuf.

Les travaux se sont déroulés entre janvier et avril 2019.

- **Projet Grand Saint-Sernin**

Madame Escudier précise que les travaux d'aménagement ont débuté en février 2018 sur la partie ouest (devant le lycée Saint-Sernin, la rue des Cuves St-Sernin et la rue des Trois Renards). Les résultats sont aujourd'hui visibles. Le nouveau parvis est intégralement finalisé. La partie Est de la place sera quant à elle finalisée d'ici novembre 2019.

Ce projet d'ampleur prévoit le doublement du nombre des arbres plantés, la création d'un jardin au chevet de la basilique, un second jardin équipé d'une aire de jeux à proximité de la rue Cartailhac, la rénovation de l'éclairage public et la piétonisation de la place.

L'inauguration de la place Saint-Sernin rénovée est prévue fin novembre 2019.

En parallèle, une étude stratégique et multi-thématique est menée sur le quartier Grand Saint-Sernin. L'objectif est de relever les enjeux de préservation et de développement de ce centre-ancien.

Cette étude portera sur plusieurs dimensions : le patrimoine, le logement, le cadre de vie, et le développement économique. Un plan d'actions sera élaboré à l'issue du diagnostic en cours et déployé progressivement.

C'est Joan Busquets, qui pilote cette étude, en lien avec une équipe pluridisciplinaire, composée d'experts dans le domaine de l'habitat, du patrimoine et du développement économique.

Le Grand Saint-Sernin comprend le quartier Saint-Sernin, Arnaud Bernard, Lois, Rémusat et Taur.

Un groupe de travail a été créé avec les acteurs du quartier (riverains, associations, lycées, commerces, institutions, etc), pour suivre l'évolution de cette étude stratégique.

- **Place Victor Hugo :**

Madame Escudier précise que le marché et le parking Victor Hugo ont été rénovés. La place quant à elle, est en phase de finalisation. L'inauguration est prévue à l'automne 2019.

- **Île du Ramier – Projet Grand Parc Garonne**

Madame Escudier rappelle que depuis l'été 2018, les toulousains ont pu se réapproprier la pointe Nord de l'île du Ramier avec l'aménagement de deux sites :

- **L'ancien site de la discothèque** qui est devenu un théâtre de verdure avec également une aire de jeux.

- **L'écluse St Michel**, site qui a été mis aux normes d'accessibilité, la végétation a y été renforcée et une guinguette a permis d'animer ce lieu.

Madame Escudier confirme ensuite que l'île du Ramier sera amenée à évoluer, avec le transfert du Parc des expositions après 2020. Une grande concertation a été menée pour définir des orientations d'aménagement. Jean-Luc Moudenc a annoncé l'ambition de faire de l'île du Ramier le futur poumon vert de la métropole.

- **Arnaud Bernard**

Madame Escudier rappelle qu'elle anime un groupe de travail composé de riverains, associations et commerçants du quartier Arnaud Bernard. Ce groupe de travail se réunit tous les trois mois. Il suit la démarche dédiée au quartier et qui vise à agir sur différents leviers : la tranquillité / sécurité ; l'aménagement et la végétalisation du quartier ; la culture et les animations ; l'habitat.

Grâce au travail mené avec ce groupe, dont Madame Escudier tient à remercier l'engagement et l'implication, des projets variés ont pu être réalisés.

- **Rose Béton**

Madame Escudier informe les participants que pour sa troisième édition, ROSE BÉTON invite des artistes à faire de Toulouse une galerie à ciel ouvert, une ville plus que jamais internationale et colorée. Venus des États-Unis, de Hollande, d'Allemagne, du Brésil ou de France, les artistes inventeront un nouveau parcours d'art urbain, d'avril à septembre 2019. Dans le quartier, il est déjà possible d'admirer les fresques de l'américain Hense sur le mur du parking de la Préfecture, et de Mlle Kat sur un mur de la rue Sainte-Ursule.

Pour conclure, Madame Escudier évoque l'appel à idées lancé à l'occasion de la Commission de quartier du 28 janvier 2019 et sur la plateforme participative Jeparticipe.toulouse.fr. Madame Escudier remercie les participants pour toutes les propositions variées qui ont été déposées. Toutes les propositions ont été transmises aux services pour étude. Madame Escudier rappelle qu'elle a souhaité lancer cette consultation car à côté des visions d'expert, il y a les visions d'usage. Il est important de mobiliser chacun pour vivre dans un quartier pratique, où il fait bon vivre.

Madame Escudier remercie l'ensemble des participants et clôture la rencontre.